


NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.1/L.720
28 octobre 1975
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trentième session
PREMIERE COMMISSION
Point 119 de l'ordre du jour

QUESTION DE COREE

- a) CREATION DE CONDITIONS FAVORABLES POUR TRANSFORMER L'ARMISTICE EN UNE PAIX DURABLE EN COREE ET ACCELERER LA REUNIFICATION INDEPENDANTE ET PACIFIQUE DE LA COREE
- b) NECESSITE URGENTE D'APPLIQUER INTEGRALEMENT LE CONSENSUS ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA VINGT-HUITIEME SESSION AU SUJET DE LA QUESTION DE COREE ET DE MAINTENIR LA PAIX ET LA SECURITE DANS LA PENINSULE COREENNE

Arabie Saoudite : amendement au projet de résolution A/C.1/L.709

Dans le dispositif du projet de résolution, remplacer le paragraphe 2 par le texte ci-après :

"2. Demande aux parties à l'Accord d'armistice de créer des conditions qui garantiront une transition pacifique vers une solution fondée sur l'unification, la confédération ou la fédération de la Corée du Nord et de la Corée du Sud, selon la volonté commune de tout le peuple coréen."

75-22028

1 p.